

MAIRIE DE MURINAIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2009 A 20 H 00.

MEMBRE ABSENT : Patrice Iserable.

1/ Achat d'une porte de garage pour le local rangement.

2 devis pour volet roulant électrique :
Bernard Philibert : 2 378,78 € TTC (sans pose)
Rousset SARL : 1 648,09 € TTC (pose et déplacement inclus).
Entreprise Rousset retenue, commande passée le 25/06/2009.

2/ Création d'un groupe de travail pour la nouvelle OPAH.

Une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est lancée pour 2009-2012. Cette opération, déjà initiée en 2005, permet de faire des travaux d'amélioration ou d'adaptation d'un logement dont le propriétaire peut être occupant ou bailleur tout en bénéficiant d'aides financières (sous certaines conditions).

Le bureau d'études Habitat et Développement est chargé de suivre ce projet. Au niveau communal, il serait souhaitable de nommer 4 personnes chargées de recenser les personnes éligibles et intéressées et de les rencontrer pour mieux les informer et les orienter.

Groupe constitué : Patrice, Nicolas, Gilles et Marie-Andrée (+ Cédric en tant que suppléant).

Info transmise par Jérôme Sugg (en charge du logement à la CC PSM) : Une réunion entre Habitat et Développement et les secrétaires de mairies + les élus délégués de chaque commune sera prochainement organisée pour expliquer la démarche.

Ce sera l'occasion de définir les informations que peuvent transmettre les élus (permanences, numéro gratuit...) et les informations plus techniques qui sont du ressort d'Habitat et Développement (notamment les aides qui peuvent être différentes selon les ressources du propriétaire occupant).

3/ Célébration d'un mariage dans la cour de l'école.

Le mariage de Nicolas Bonneton et Maryline Simian-Mermier doit être célébré le 25 juillet 2009. La célébration de l'union ayant lieu seulement à la mairie, ils demandent au Conseil Municipal si elle peut avoir lieu dans la Cour de l'école afin qu'une majorité de personnes puissent assister à la cérémonie.

Pour cela, l'autorisation du Procureur de la République est requise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide que la cour de l'école, propre à suppléer l'habituelle salle des mariages, recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune,
- décide que le mariage du 25 juillet 2009 pourra y être célébré.
- demande l'autorisation du Procureur de la République de Grenoble pour célébrer un mariage à l'extérieur de la mairie, dans la cour de l'école.

Fin de séance : 22 h 15.